CSDINGENIEURS*

Commune d'Incourt



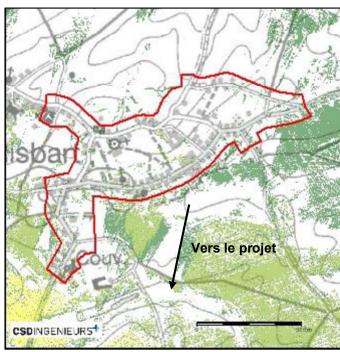


Figure 133 : Incidences paysagères quantitatives – Sart-Risbart

Le relief et la végétation empêchent toute visibilité depuis les espaces publics et la grande majorité des espaces privés de ce village. Seuls quelques espaces situés au sein du village et possédant des vues dégagées offriront des vues sur les éoliennes.

Critères quantitatifs

- Pourcentage de la zone d'habitat/habitat à caractère rural couverte par des zones de visibilité : 8 %
- Nombre maximal d'éoliennes du projet visibles: 5 éoliennes (depuis 2 % de la zone d'habitat/habitat à caractère rural)
- Distance au projet : minimum 3,2 km
- Angle vertical maximal d'occupation visuelle : 2,7°

Critères qualitatifs

- Parties visibles des éoliennes : pales
 - Obstacles visuels naturels : relief/arbres isolés/bosquets d'arbres
 - Obstacles visuels anthropiques : maisons mitoyennes
- Orientation des vues :
 - espaces privés : majoritairement orientées vers le projet
 - espaces publics : majoritairement pas orientées vers le projet

A l'échelle du village de Sart-Risbart : négligeables